

TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN

D'après C. I. P. (28 février 1948), un groupe de savants, d'artistes et de professeurs (non-catholiques, orthodoxes) aux universités d'Athènes et de Salonique ont adressé la lettre suivante au peuple grec :

NOUS, signataires de cette lettre, considérons comme un devoir de faire connaître la voie qu'à notre avis le peuple hellène doit suivre dans les problèmes fondamentaux de la vie :

1. Le sort de notre pays et de toute l'humanité dépend avant tout de la question de savoir si l'homme moderne pourra fonder sa vie sur une base spirituelle inébranlable, seul fondement possible d'une vraie culture.

2. Un tel fondement ne pourra être établi tant que l'homme moderne ne saura pas tirer profit du précieux trésor que lui offre le christianisme.

3. En s'éloignant des valeurs chrétiennes on entre en conflit avec les conclusions auxquelles ont conduit des recherches scientifiques indépendantes et critiques sur plusieurs terrains vitaux.

4. Les principes spirituels doivent être remis en honneur. Cela ne se pourra que si la vie individuelle et sociale est pénétrée du levain de la foi chrétienne, en sorte que les principes moraux du christianisme deviennent à nouveau une force réelle au cœur des hommes. Sans cette force, les théories les plus excellentes ne tourneront qu'en désillusions et en déconvenues.

5. Enfin, l'éducation des individus, en particulier de la jeunesse, fera faillite et conduira à la dénutrition spirituelle et à l'affaiblissement moral, si elle n'est pas basée sur les valeurs spirituelles et éternelles.

LE PRÊT D'HONNEUR

AFIN d'aider les étudiants pauvres mais bien doués à poursuivre leurs études et à devenir des compétences dont bénéficiera notre nationalité, la Société Saint-Jean-Baptiste a fondé le « Prêt d'honneur ». Inauguré en 1944, son budget fut de \$1,000 consacrés tout entiers à un seul étudiant. L'année suivante, viennent s'ajouter \$2,000 offerts par quelques hommes d'affaires. Neuf étudiants, cette fois, en bénéficient.

Devant l'accueil sympathique fait à son projet par tous ceux qui en prenaient connaissance, la Société décida, en 1946, d'organiser une souscription publique, et la somme de \$16,000 fut souscrite. Soixante étudiants en profitèrent. La deuxième campagne de souscription devait rapporter, en 1947, presque le double : \$30,000, dont \$20,000 dus au travail des sections de la Société. Le nombre de bénéficiaires doubla presque, lui aussi : 110. Ils venaient de quarante-sept paroisses de Montréal et de vingt-quatre localités extérieures. Ils se répartirent en quarante facultés, écoles, instituts et studios du pays ou de l'étranger. Pour la cinquième année du Prêt d'honneur, la Société lance sa troisième campagne de souscription, dont l'objectif est audacieux : \$50,000. La nécessité même de l'œuvre, qu'exprime bien le slogan de cette année : « Notre but : compétence », encouragera et stimulera, nous l'espérons, les souscripteurs.

On peut regretter que le Règlement du Prêt, dont peuvent bénéficier des finissants du cours primaire (16 ans), le ferme aux élèves du secondaire avant la fin de leurs études (20 ans ou plus), alors qu'au point de vue financier les dernières années de ce cours sont souvent, pour des jeunes gens qui voient déjà où ils veulent aller, la période la plus critique.

Le P. Joseph-Papin Archambault vient de publier une brochure sur le Prêt d'honneur : *Vers la compétence* (Œuvre des Tracts, n° 345).

A V E C O U S A N S COMMENTAIRES

LES LAÏCS ET L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cette question vient de rebondir dans les journaux, en particulier dans le Quartier Latin et le Devoir (4 février 1948) où M. Gérard Filion l'a bien analysée. Dans un court article de Collège et Famille publié il y a déjà trois ans (janvier 1945), le R. P. Robert Picard, S. J., a donné l'essentiel du problème et indiqué la solution de principe qui s'impose. Nous le reproduisons ici.

« **P**OURQUOI le clergé garde-t-il le monopole de l'enseignement secondaire ? Pourquoi nous ferme-t-il l'accès à une profession ouverte partout ailleurs aux jeunes laïcs ? »

Sous une forme ou une autre, c'est une question qu'on nous pose souvent. Distinguons-y deux choses : une séparation légitime, et un grief à mauvaise adresse.

Disons tout de suite que nous sommes d'accord, et que la cause est d'avance gagnée : nous désirons la participation des laïcs à l'enseignement secondaire classique.

Pour ma part, je suis persuadé que c'est une nécessité nationale. L'élite proprement intellectuelle se recrute normalement, en tout pays, parmi les professeurs. Par définition, une vie intellectuelle est une vie d'étude. Qui donc, à moins de faire de l'étude sa profession même et d'y trouver son gain-pain, peut indéfiniment continuer d'étudier ? Notre pays a un besoin pressant d'intellectuels, dans tous les domaines, profanes autant que religieux... Dans celui-là surtout peut-être, la culture générale, où ecclésiastiques et laïcs se rencontrent sur un terrain commun. L'université est ouverte déjà aux laïcs. Mais il est indispensable qu'elle puisse éprouver ses futurs maîtres dans le cours même qui prépare aux études supérieures.

Par ailleurs, la contribution propre des laïcs à l'éducation de nos jeunes paraît hautement désirable. Je parle des collèges, et fais abstraction des séminaires, où une œuvre spéciale peut faire préférer une autre règle. Le prêtre, on trouve tout naturel qu'il prêche : « C'est son métier ! » Mais l'exemple, chez le laïc, d'une vie chrétienne profonde, consciente, impressionne beaucoup le jeune garçon moderne. Son influence éducatrice, alors, qui peut la mesurer ? L'enseignement libre, en France, possède de ces maîtres au rayonnement intense. Chez nous même, on pourrait citer tels exemples, seulement trop peu nombreux encore. Cette participation à l'apostolat de nos maisons d'éducation n'est-elle pas bien dans l'esprit de l'Action catholique ? Ils comprenaient toute la portée de leur profession ces jeunes laïcs qui fondaient en France, en 1938, l'Union spirituelle des Professeurs laïcs de l'Enseignement libre.

Le problème n'est donc pas de nous entendre sur le principe. Mais d'en passer aux actes. Dans leurs maisons d'éducation, fondées à grand renfort de sacrifices, prêtres et religieux ne tiennent pas à garder le monopole de l'enseignement. On le leur laisse. Offrez vos services dans un collège. On serait le plus souvent ravi de les accepter... à la condition que vous vous contentiez des maigres honoraires qu'on peut vous promettre. Le prêtre enseignant a renoncé à faire fortune. Encore actuellement — qu'on le croie ou non — trois cents dollars par année sont un salaire maximum. Vous avez droit, vous, de fonder un foyer. Toute la différence est là. Nos

collèges sont pauvres et doivent vivre pauvrement. Qui pourrait leur en faire un grief ?

Les collèges de notre pays ont une histoire merveilleuse. Pour que notre peuple gardât sa noblesse, qu'il pût rester ce qu'il était à sa sortie de la France, ils ont accepté de vivre avec lui sa vie obscure. Pauvrement bâtis par la générosité des pauvres, ils demandèrent à de pauvres prêtres d'y transmettre une tradition humaine et chrétienne. Nous leur devons de n'avoir pas forligné, de posséder encore aujourd'hui notre héritage. Ne prenons pas à leur égard un cœur de parvenu.

Pour les Canadiens anglais et les Américains, nos collèges sont un étonnement perpétuel : avec des recettes plus que modestes, ils vivent et font une œuvre. Et c'est vrai qu'ils ne vivraient pas si leurs professeurs touchaient des honoraires simplement équitables pour un professeur laïc.

Voici donc comment se pose le problème. Les collèges aussi bien que notre patrie ont besoin de la collaboration des laïcs à l'enseignement secondaire. Mais nos collèges, fondés sur des sacrifices, et non sur des millions, sont dans l'impossibilité morale — faute de revenus suffisants — d'offrir une carrière à des laïcs.

Un système d'éducation à bon marché, c'est alléchant, c'est commode quand on veut employer ailleurs ses capitaux. Voilà pourquoi on laisse au clergé, très volontiers, ce qu'on appelle son monopole. C'en est un surtout d'abnégation : l'Eglise est prête à tout pour assurer à ses fils une éducation humaine et chrétienne.

Notre pays n'est plus tellement pauvre. Son premier devoir ne serait-il pas d'aider à la création, chez nous, d'une élite intellectuelle en permettant aux collèges d'ouvrir une carrière aux professeurs laïcs qui la demandent et qui s'en montrent dignes ?

La voie à suivre est nettement indiquée. Hélas ! elle est pour le moment bloquée — et sans l'ombre d'un doute — par le manque de fonds. L'effort de solution doit porter vers la recherche d'une formule de collaboration — qui devrait être facile à trouver — entre collèges et autorités de la Province. C'est ainsi qu'en Irlande, par exemple, le gouvernement paye le supplément de traitement des professeurs laïcs des collèges et leur assure une pension. M. Filion, dans l'article mentionné, pose nettement l'alternative : « Ou bien les collèges haussent le coût des études et de la pension de manière à pouvoir rémunérer davantage leur personnel enseignant ; ou bien l'État augmente ses subsides aux maisons d'enseignement secondaire. La première solution est sûrement recommandable, mais il est peu probable qu'elle soit immédiatement réalisable. Du reste elle n'exclut pas la seconde, car l'État a des devoirs envers l'enseignement secondaire comme envers l'enseignement primaire et l'enseignement universitaire... De plus, le secrétariat provincial devrait accorder des subsides spéciaux aux collèges qui utilisent les services de professeurs laïcs détenteurs d'un titre universitaire. Autrement, on ne voit pas comment les laïcs pourront jamais se faire une carrière dans l'enseignement secondaire. » Le gouvernement de la Province, dont la participation financière à l'enseignement secondaire a été jusqu'ici minime, sera heureux, avons-nous raison de croire, de contribuer au règlement de ce problème important.

« GESTE DE BONNE ENTENTE »

Voici une citation qui devait paraître il y a quelques mois et qui mérite encore d'être publiée. Elle est tirée de la Gazette de Montréal du 5 juin, qui recensait en première page le nombre des parlementaires de langue anglaise ayant la parole en français, à Ottawa, à l'avant-dernière session. En page éditoriale, elle revenait sur le sujet dans un court article.

UNE TENDANCE qui devrait être encouragée et devrait s'étendre, à la Chambre des Communes, c'est celle qu'ont manifestée cette année un certain nombre de députés de langue anglaise, qui n'ont pas hésité à prendre la parole en français. Ces excursions dans l'autre langue officielle ne sont pas des prouesses linguistiques, mais un geste cordial envers les députés de langue française et toute la population française du pays.

Bien que les députés de langue française fassent un usage assez fréquent de leur droit de parler français, ils emploient plus souvent l'anglais, pour être compris par toute la Chambre, et ils peuvent suivre tous les débats en cette dernière langue. Il est très recommandable que les députés de langue anglaise rendent la politesse en parlant français lorsque l'occasion se présente. Ce devrait d'ailleurs être une pratique courante pour ceux qui sont capables de l'appliquer, et un nombre toujours plus considérable de députés de langue anglaise devraient pouvoir s'exprimer en français, ne fût-ce que pour quelques phrases.

Parler à quelqu'un sa propre langue, surtout lorsque ce n'est pas rendu obligatoire par la nécessité de se faire entendre, c'est beaucoup pour se rapprocher de lui. De tels gestes d'amitié servent à unir les efforts des deux groupes pour leurs intérêts communs. Multiplions-les !

« LA RACINE, C'EST L'HOMME »

Dans un article que nous trouvons dans le Rome Daily American, Dorothy Thompson se dit frappée de l'insistance sur l'économie dans les considérations des hommes d'État :

PERSONNE ne niera l'importance du facteur économique. Mais l'attribution du premier rôle à l'économie a peut-être été la plus grande erreur du XIX^e et du XX^e siècle, erreur commune au capitalisme, au socialisme et au communisme.

Si l'on se demande si l'économie a été la cause de la folie des guerres humaines — internationales et civiles —, de la faillite complète de l'O. N. U., de la discorde qui règne aux Indes et en Palestine, je crois qu'il faut répondre « non ».

Je ne vois pas de considérations économiques à Téhéran, ni à Yalta, ni à Potsdam. Car il a dû paraître évident à ceux qui ont bâclé ces ententes qu'elles précipiteraient le monde, économiquement, dans le chaos et la misère.

Ce n'est pas vrai que la guerre, ainsi que le prétend Marshall, a été la cause presque exclusive de la destruction économique de l'Europe. Ce n'est pas la guerre mais la paix qui a divisé l'Europe, lancé sur ses routes douze millions de fugitifs, démantelé l'industrie et bloqué la production.

C'est la politique qui détermine les conditions économiques. Or, la politique dépend de ce qu'il y a au fond du cœur des hommes, de leur manière de juger le bien et le mal, le juste et l'injuste. Dans un monde qui a presque complètement perdu le sens moral, aucun système économique ne peut amener la paix et la prospérité. La racine du malaise, n'est-elle pas dans la peur qu'a chaque homme de son voisin ? Dans une société où les hommes ont des principes moraux arrêtés, où la parole donnée compte, tout système économique peut fonctionner passablement bien. Mais où ces choses manquent, aucun système économique ne peut marcher.